

devaient être donnés à chacun des Directeurs à la fin de chaque assemblée de la Chambre particulière de commerce de Lyon, il devait en outre leur être distribué en sortant de charge, à la fin des deux années de leur exercice, ainsi qu'au député au Conseil de commerce lorsqu'il cessait d'en faire la fonction, une médaille d'or du poids de cinq louis d'or, comme une marque de la satisfaction qu'on avait eue de leurs services.

M. Jean Anisson fut le premier député de la ville de Lyon au Conseil du commerce, et en cette qualité il devait résider à Paris, où les directeurs ses confrères lui adressaient fréquemment des missives relatives aux affaires commerciales et à leurs délibérations particulières. Les lettres originales de M. Anisson existent encore, en partie du moins (1), ainsi que celles de la Chambre à leur député (2). Nous allons extraire de cette correspondance tout ce qui concerne cette médaille qui doit exister encore quelque part, sinon en or, du moins en argent, quoique nous n'ayons pu nous la procurer jusqu'à ce jour ; mais pour compléter nos documents sur ce qui a rapport aux pièces que la Chambre de commerce a fait frapper, nous ne pouvions nous dispenser de consacrer un paragraphe à cette médaille d'or, avant de revenir sur les jetons de la nouvelle Chambre.

Dès le 2 août 1702, M. Anisson demande s'il ne serait pas bon qu'il parlât à M. l'abbé Bignon, président de l'Académie des inscriptions et médailles, du dessin de la médaille d'or destinée à ceux qui sortiront de leur compagnie.

(1) Inventaire-sommaire des Archives communales, série AA., 57 et 58.

(2) Bibliothèque de la Chambre de commerce, au palais de la Bourse.